

Communauté de Communes de Charente Limousine

8, Rue Fontaine des Jardins
16 500 CONFOLENS

Tél : 05.45.84.14.08
Fax : 05.45.85.58.38

SEANCE DU BUREAU **Mercredi 9 Septembre 2020**

L'an deux mille vingt, **le 9 Septembre**, les membres du bureau communautaire de la Communauté de communes de Charente Limousine, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par la Président, conformément aux articles L5211-10 du Code Général des collectivités territoriales et au vu de la délibération du 15 juillet 2020 donnant délégations au Président et bureau communautaire.

Ordre du jour

- 1. Demande de subventions ingénierie animation gestion 2019 du programme européen LEADER de Charente Limousine**
- 2. Individualisation fonds d'aide d'urgence aux entreprises**
- 3. Individualisation fonds de solidarité « entreprises de moins de 2 ans » de Charente Limousine**

Contrôle du quorum

Titulaires : Monsieur Philippe BOUTY, Monsieur Fabrice POINT, Monsieur Jean-Luc DEDIEU, Monsieur Jean Noël DUPRE, Monsieur Benoit SAVY, Monsieur Benoit GAGNADOUR, Madame Nathalie LANDREVIE, Monsieur Éric PINAUD, Monsieur Jean Marie TRAPATEAU, Madame Sandrine PRECIGOUT

Excusé : Manuel DESVERGNE

1. Demande de subventions ingénierie animation gestion 2019 du programme européen LEADER de Charente Limousine

Del2020_200

Contexte :

La Communauté de Communes de Charente Limousine est structure porteuse du programme Leader 2014-2020 et la fiche-action 11 finance l'ingénierie de l'animation et de la gestion dudit programme européen.

Missions à réaliser par la communauté de communes :

- mise en œuvre du programme Leader porté par le GAL Charente Limousine et sa priorité ciblée
- animation du comité de programmation Leader Charente Limousine
- appui et aide au montage des dossiers de demande de subvention
- analyse des dossiers de demande de subvention
- rédaction des rapports d'analyses et constitution des dossiers
- saisie des dossiers sur l'extranet OSIRIS

- organisation des comités de programmation
- gestion de l'enveloppe prévisionnelle
- gestion administrative du programme
- réalisation des contrôles sur place
- évaluation du programme

Le plan de financement est présenté sous la forme suivante :

DEPENSES		RECETTES		%
Salaire brut	38 636,20 €	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	5 000,00 €	7,51%
Cotisations patronales	19 272,36 €	Leader (FEADER)	48 275,88 €	72,49%
Sous total	57 908,56 €	CCCL	13 318,97 €	20,00%
Frais annexes (15 %)	8 686,28 €			
TOTAL	66 594,84 €	TOTAL	66 594,84 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- Valide la demande de subvention ;
- Valide le plan de financement de la demande de subvention ;
- Autorise le président à signer tout document relatif à celle-ci

La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers

Voix pour	10	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

2. Individualisation fonds d'aide d'urgence aux entreprises

Del2020_201

Vu l'avenant n°1 à la convention conclue entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté de Communes de Charente Limousine relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,

Vu la délibération 2020_075 du Bureau Communautaire du 09 avril 2020,

Suite à la pandémie de Covid-19 et le confinement déclenché pour l'endiguer, les entreprises de Charente Limousine se retrouvent dans une situation financière particulièrement délicate qui affecte gravement leur trésorerie.

Suite à mise en place du fonds d'aide d'urgence aux entreprises de Charente Limousine, qui vise à accompagner les entreprises ayant eu une perte de CA comprise entre 30% et 50% en mars 2020 par rapport à mars 2019, il vous est proposé de donner une suite favorable aux demandes déposées par les entreprises suivantes :

- Easy Troc, à Chasseneuil sur Bonniere : subvention de 1000 euros
- Arno Moto, à Saint-Laurent de Ceris : subvention de 1000 euros
- Thierry Civel – Prestige sellier, à Saulgond : subvention de 1000 euros
- Vyana, à Ansac sur Vienne, subvention de 1000 euros

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'individualisation des demandes d'aides ci-dessus au titre du fonds d'urgence COVID
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers

Voix pour	10	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

3. Individualisation fonds de solidarité « entreprises de moins de 2 ans » de Charente Limousine

Del2020_202

Vu l'avenant n°2 à la convention conclue entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté de Communes de Charente Limousine relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,

Vu la délibération 2020_089 du Bureau Communautaire du 07 mai 2020,

Suite à la pandémie de Covid-19 et le confinement déclenché pour l'endiguer, les entreprises de Charente Limousine se retrouvent dans une situation financière particulièrement délicate qui affecte gravement leur trésorerie.

C'est notamment le cas des entreprises récemment créées, depuis moins de 2 ans.

Aussi, suite à mise en place d'une aide d'urgence pour les entreprises en création, il vous est proposé de donner une suite favorable aux demandes déposées par les entreprises suivantes :

- SARL le Relais des Gentilés, à Saint-Christophe, subvention de 1000 euros

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'individualisation des demandes d'aides ci-dessus au titre du fonds de solidarité « entreprises de moins de 2 ans » de Charente Limousine
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision

La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers

Voix pour	10	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--